



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 février 2021  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 5 février 2021, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Les milices dites Forces démocratiques syriennes, affiliées à l'occupant américain, ont poursuivi leurs violations systématiques des droits des habitants des zones où elles conservent une présence, dans la province de Hassaké et alentour, au nord-est de la Syrie.

Nous avons décrit maintes fois les agressions commises par ces milices terroristes et les entités illégitimes qui leur sont associées contre les habitants, les biens publics et privés, les installations civiles et les infrastructures de services, dont elles dévalisent le contenu. Avec les autorités d'occupation américaines, elles dérobent des antiquités, du pétrole et du gaz sur le territoire syrien qu'elles font passer subrepticement hors du pays. Les milices des Forces démocratiques syriennes et les forces d'occupation américaines ont de nouveau volé, il y a quelques jours, de grandes quantités de blé et de pétrole brut et dépêché 60 camions transportant du blé syrien depuis le village de Batra et 40 camions-citernes chargés de pétrole brut depuis le village de Hamzé Bek (nord-est de la Syrie) vers le « Kurdistan iraquien » par le point de passage illégal de Walid, alors que le peuple syrien subit les effets des mesures coercitives unilatérales illégales imposées par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne et manque d'accès à la nourriture, aux médicaments, aux fournitures médicales, au carburant et à l'électricité.

Dans notre lettre du 16 septembre 2020 ([A/75/249-S/2020/908](#)), nous avons décrit la façon dont les milices des Forces démocratiques syriennes, mettant à profit l'appui des forces d'occupation américaines et cherchant à faire avancer leurs intérêts, avaient pris le contrôle des écoles par la force, les avaient transformées en quartiers généraux, entrepôts militaires, prisons ou centres de collecte de redevances, menacé les élèves et leurs familles, intimidé le personnel enseignant et administratif et imposé des programmes scolaires qui nuisaient aux élèves et compromettaient les progrès scolaires.

Les milices des Forces démocratiques syriennes collaborant avec l'occupant américain ont imposé ces derniers jours un siège oppressant à la ville de Hassaké, mis en place de nombreux barrages pour empêcher les véhicules d'entrer dans le centre-ville ou d'en sortir et restreint les déplacements des civils dans la ville. Ces mesures ont provoqué une grave pénurie alimentaire, notamment de pain, de farine, de



carburant et d'autres produits de base, et contraint les habitants à parcourir de longues distances pour se rendre sur leur lieu de travail ou dans des établissements de santé.

Qui plus est, les milices ont tiré sur des civils qui manifestaient contre le siège, mis en place depuis une quinzaine de jours, et exigeaient le retour intégral des institutions de l'État dans le nord-est de la Syrie. Le 3 février 2021, les milices des Forces démocratiques syriennes ont enlevé à Qamichli Mohamed Toufiq Saghir, correspondant de la chaîne syrienne Al-Ikhbariya, et l'ont placé en détention, invoquant de fausses accusations. Les milices n'auraient bien entendu pas été en mesure de commettre ces crimes sans le soutien et le parrainage des forces d'occupation américaines.

Le Gouvernement syrien demande au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de condamner les agissements criminels et terroristes des milices des Forces démocratiques syriennes, d'amener l'administration des États-Unis à mettre fin à son occupation et à son soutien à ces milices sécessionnistes et collaborationnistes et de s'employer à obtenir la libération immédiate et inconditionnelle du journaliste détenu.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,  
Ministre plénipotentiaire  
(Signé) Koussay **Aldahhak**

---